

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE NICE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Bureau du Conseil

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Plénière du VENDREDI 29 FEVRIER 2008

- ooo O ooo -

COMPTE RENDU

La séance est ouverte à 14h30 par Monsieur Jacques PEYRAT, Sénateur-Maire de Nice

PRESENTS: Monsieur Jacques PEYRAT, Madame Micheline BAUS, Monsieur Marc LAFAURIE, Monsieur Noël AYRAUD, Monsieur Jean HANOT, Monsieur Paul SPINELLI, Monsieur Jean-Claude MARI, Monsieur Guy GELES-DUCARME, Monsieur Joël GHIRARDI, Monsieur André CHAUVET, Madame Brigitte COHEN TANAUJI-DAHAN, Monsieur Jean GUERIN, Madame Hélène SALICETI, Monsieur Jacques DE ROCCA SERRA, Monsieur Robert FARCY, Madame Brigitte FERRARI, Madame Michèle SOLER, Monsieur Maurice ALBERTI, Madame Annie CLAUX, Madame Dominique DE VARDO, Madame Battina ELOPHE, Madame Antoinette FRANCHI, Monsieur Fernand GARCIA, Madame Nathalie KESTEMONT, Madame Jacqueline KOSSOW, Monsieur André TRUQUI, Monsieur Gilbert STELLARDO, Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI, Monsieur Paul CUTURELLO, Monsieur Bruno DELLA-SUDDA, Monsieur Rémi GAECHTER, Madame Danièle GIMENO, Madame Frédérique GREGOIRE, Madame Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE, Monsieur Robert INJEY, Monsieur Pierre LAIGLE, Monsieur Yann LIBRATI, Monsieur Guy MARIMOT, Madame Michèle MATRINGE, Madame Simone MONTICELLI, Monsieur Patrick MOTTARD, Monsieur Gérard DE GUBERNATIS, Madame Lucette OLLIER-DEVILLE, Madame Patricia PELLERO, Monsieur Gilbert PIGLI.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : Monsieur Cédric CIRASA, Madame Dominique DE VARDO (Dossiers n° 10.3 à 10.5, 11, 14), Madame Eliane SLAMA, Madame Eliane MARI-FONTANA, Monsieur Alain SANZ, Madame Caroline FILIPPI, Monsieur Bernard ASSO, Monsieur André BARTHE, Madame Andrée ALZIARI NEGRE, Madame Juliana CHICHMANIAN-DELPY, Monsieur Auguste VEROLA, Monsieur Gérald FAZINCANI, Monsieur Joseph CALZA, Madame Agnès RAMPAL, Madame Françoise MONIER-PIERRE, Monsieur Olivier BETTATI, Madame Hélène FABRIS, Madame Marie BILLI, Monsieur Pierre LAIGLE (Dossiers n° 1, et n° 2.1 à 2.10).

SECRETAIRE(S) : Monsieur Yann LIBRATI.

POUVOIR(S) : Madame Dominique DE VARDO a donné pouvoir à Madame Annie CLAUX, Madame Eliane SLAMA a donné pouvoir à Monsieur Marc LAFAURIE, Monsieur André BARTHE a donné pouvoir à Madame Dominique ESTROSI, Madame Andrée ALZIARI NEGRE a donné pouvoir à Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Agnès RAMPAL a donné pouvoir à Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie BILLI a donné pouvoir à Madame Simone MONTICELLI.

En début de séance, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et sur demande de monsieur le Maire, au titre des questions diverses, d'examiner le projet n° 3.3 : « Mise à disposition d'une unité mobile de vaccinations - modification de la convention annexée à la délibération n°5.19 du 21 décembre 2007 ».

Madame Micheline BAUS, PREMIER ADJOINT AU MAIRE

1.1 Modalités de prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration des intervenants extérieurs

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter des dispositions pour la fixation des frais de transport, d'hébergement et de restauration des intervenants extérieurs

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

1.2 Demande de remise gracieuse partielle de dette en faveur d'un employé municipal.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter de prononcer la remise gracieuse partielle d'une dette en faveur d'un employé municipal

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur Marc LAFAURIE, ADJOINT AU MAIRE

2.1 Délégation de Service Public - Sous-traité d'exploitation de la Base Nautique n° 1 - Lot n° 17 - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat - Approbation de la grille tarifaire 2008.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la base nautique n° 1. Désormais, il appartient au Conseil municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la Base Nautique, et d'autoriser la signature du sous-traité.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.2 Délégation de Service Public - Sous-traité d'exploitation de la Base Nautique n° 2 - Lot n° 12 - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat - Approbation de la grille tarifaire 2008.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la base nautique n° 2. Désormais, il appartient au Conseil municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la Base Nautique, et d'autoriser la signature du sous-traité.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.3 Délégation de Service Public - Sous-traité d'exploitation de la Base Nautique n° 3 - Lot n° 9 - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat - Approbation de la grille tarifaire 2008.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la base nautique n° 3. Désormais, il appartient au Conseil municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la base nautique, et d'autoriser la signature du sous-traité.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.4 Délégation de Service Public - Sous-traité d'exploitation de la Base Nautique n° 4 - Lot n° 1 - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat - Approbation de la grille tarifaire 2008.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la base nautique n° 4. Désormais, il appartient au Conseil municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la base nautique, et d'autoriser la signature du sous-traité.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.5 Sous-traité d'exploitation de la Plage Florida - lot n° 5 - Délégation de Service Public - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat - Approbation de la grille tarifaire 2008.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la plage Florida. Désormais, il appartient au Conseil municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la Plage, et d'autoriser la signature du sous-traité.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.6 Sous-traité d'exploitation de la Plage Voilier - lot n° 6 - Délégation de Service Public - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat - Approbation de la grille tarifaire 2008.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la plage Voilier. Désormais, il appartient au Conseil municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la Plage, et d'autoriser la signature du sous-traité.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.7 Sous-traité d'exploitation de la Plage Neptune - lot n° 8 - Délégation de Service Public - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat - Approbation de la grille tarifaire 2008.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la plage Neptune. Désormais, il appartient au Conseil municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la Plage, et d'autoriser la signature du sous-traité.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.8 Sous-traité d'exploitation de la Plage Opéra - lot n° 18 - Délégation de Service Public - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat - Approbation de la grille tarifaire 2008.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la plage Opéra. Désormais, il appartient au Conseil Municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la Plage, et d'autoriser la signature du sous-traité.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.9 Sous-traité d'exploitation de la Plage Beau Rivage - lot n° 16 - Délégation de Service Public - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat - Approbation de la grille tarifaire 2008.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la plage Beau Rivage. Désormais, il appartient au Conseil municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la plage, et d'autoriser la signature du sous-traité.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.10 Sous-traité d'exploitation de la Plage Galion - lot n° 15 - Délégation de Service Public - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat - Approbation de la grille tarifaire 2008.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la plage Galion. Désormais, il appartient au Conseil municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la Plage, et d'autoriser la signature du sous-traité

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.11 Sous-traité d'exploitation de la Plage Bambou - Lot n° 4 - Délégation de Service Public - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat - Approbation de la grille tarifaire 2008.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la plage Bambou. Désormais, il appartient au Conseil municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la plage, et d'autoriser la signature du sous-traité.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.12 Sous-traité d'exploitation de la Plage Sporting - lot n° 11 - Délégation de Service Public - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat - Approbation de la grille tarifaire 2008.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la plage Sporting. Désormais, il appartient au Conseil Municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la Plage, et d'autoriser la signature du sous-traité.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.13 Sous-traité d'exploitation de la Plage Castel - lot n° 19 - Délégation de Service Public - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat - Approbation de la grille tarifaire 2008.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la plage Castel. Désormais, il appartient au Conseil Municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la Plage, et d'autoriser la signature du sous-traité.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.14 Sous-traité d'exploitation de la Plage Blue Beach - lot n° 10 - Délégation de Service Public - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat - Approbation de la grille tarifaire 2008.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la plage Blue Beach. Désormais, il appartient au Conseil Municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la Plage, et d'autoriser la signature du sous-traité.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.15 Sous-traité d'exploitation de la Plage Lido - lot n° 13 - Délégation de Service Public - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat - Approbation de la grille tarifaire 2008.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la plage Lido. Désormais, il appartient au Conseil Municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la Plage, et d'autoriser la signature du sous-traité.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.16 Sous-traité d'exploitation de la Plage Ruhl - lot n° 14 - Délégation de Service Public - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat - Approbation de la grille tarifaire 2008.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la plage Ruhl. Désormais, il appartient au Conseil municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la Plage, et d'autoriser la signature du sous-traité.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.17 Sous-traité d'exploitation de la Plage Régence - lot n° 2 - Délégation de Service Public - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat - Approbation de la grille tarifaire 2008.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la plage Régence. Désormais, il appartient au Conseil municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la Plage, et d'autoriser la signature du sous-traité.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.18 Sous-traité d'exploitation de la Plage Forum - Lot n° 7 - Délégation de Service Public - Approbation du choix du délégataire - Approbation des termes du contrat.

Le Maire a procédé au choix du futur exploitant de la plage Forum. Désormais, il appartient au Conseil municipal d'approuver ce choix, les termes du sous-traité d'exploitation, ainsi que la grille tarifaire applicable à l'exploitation de la Plage, et d'autoriser la signature du sous-traité.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI.

2.19 Maintenance et évolution des équipements téléphoniques existants dans les bâtiments municipaux décentralisés. Avenant de transfert.

La ville de Nice a passé un marché de maintenance et évolution des équipements téléphoniques existants dans les bâtiments municipaux décentralisés notifié le 10 janvier 2007 à la société FRANCE TELEPHONE. Cette dernière a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 31 janvier 2008. Une ordonnance du tribunal de commerce du 14 février 2008 a désigné la société RESEAUX TELECOM SERVICES en qualité de successeur notamment dans le bénéfice des marchés avec la Ville de Nice.

La D.C.S.I.T.M.G propose donc de passer un avenant au marché de maintenance et évolution des équipements téléphoniques existants dans les bâtiments municipaux décentralisés pour entériner ce transfert à la société RESEAUX TELECOM SERVICES.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

2.20 Maintenance du réseau informatique privatif de la Ville de Nice. Avenant de transfert

La ville de Nice a passé un marché de maintenance du réseau informatique privatif de la Ville de Nice notifié le 3 mars 2005 à la société FRANCE TELEPHONE. Cette dernière a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 31 janvier 2008. Une ordonnance du tribunal de commerce du 14 février 2008 a désigné la société RESEAUX TELECOM SERVICES en qualité de successeur notamment dans le bénéfice des marchés avec la ville de Nice.

La D.C.S.I.T.M.G propose donc de passer un avenant au marché de maintenance du réseau informatique privatif de la ville de Nice pour entériner ce transfert à la société RESEAUX TELECOM SERVICES.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

2.21 Fourniture et maintenance d'autocommutateurs et équipements associés dans les bâtiments municipaux décentralisés. Avenant de transfert.

La ville de Nice a passé un marché de fourniture et maintenance d'autocommutateurs et équipements associés dans les bâtiments municipaux décentralisés notifié le 24 janvier 2007 à la société FRANCE TELEPHONE. Cette dernière a fait l'objet d'une liquidation judiciaire à compter du 31 janvier 2008. Une ordonnance du tribunal de commerce du 14 février 2008 a désigné la société RESEAUX TELECOM SERVICES en qualité de successeur notamment dans le bénéfice des marchés avec la ville de Nice.

La D.C.S.I.T.M.G propose donc de passer un avenant au marché de fourniture et maintenance d'autocommutateurs et équipements associés dans les bâtiments municipaux décentralisés pour entériner ce transfert à la société RESEAUX TELECOM SERVICES.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

2.22 Maintenance du réseau téléphonique privatif de la Ville de Nice. Avenant de transfert

La ville de Nice a passé un marché de maintenance du réseau téléphonique privatif de la ville de Nice notifié le 23 août 2004 à la société FRANCE TELEPHONE. Cette dernière a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 31 janvier 2008. Une ordonnance du tribunal de commerce du 14 février 2008 a désigné la société RESEAUX TELECOM SERVICES en qualité de successeur notamment dans le bénéfice des marchés avec la Ville de Nice.

La D.C.S.I.T.M.G propose donc de passer un avenant au marché de maintenance du réseau téléphonique privatif de la ville de Nice pour entériner ce transfert à la société RESEAUX TELECOM SERVICES.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Monsieur Noël AYRAUD, ADJOINT AU MAIRE

3.1 Convention de partenariat Département/ville de Nice relative aux vaccinations publiques.

La convention de partenariat relative aux vaccinations, intervenue le 11 mai 2007 et valable pour l'exercice budgétaire 2007 comportait en annexe les modalités de calcul de la participation financière du département basée sur le coût forfaitaire par acte. Il convient dans ces conditions, d'autoriser la signature d'une nouvelle convention pour l'exercice 2008 afin de prendre en compte la réactualisation des tarifs de remboursement.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

3.2 Protocole transactionnel entre la ville de Nice et les prestataires hôteliers - hôtels Mono et Comfort à Nice pour le règlement de prestations exécutées à la demande de l'astreinte municipale de sécurité, sinistre du samedi 9 février 2008.

il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la passation d'un protocole transactionnel entre la ville de Nice et les hôtels MONO et COMFORT à Nice, pour le règlement de prestations exécutées à la demande de l'astreinte municipale de sécurité : sinistre du 9 février 2008.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

3.3 Mise à disposition d'une unité mobile de vaccinations - modification de la convention annexée à la délibération n°5.19 du 21 décembre 2007.

Dans le prolongement de la délibération n° 5-19 du Conseil municipal du 21 décembre 2007, il convient compte tenu de l'erreur constatée dans la convention présentée par le C.D.G 06, quant à la date d'habilitation de son Président à signer la convention devant intervenir avec la ville de Nice, de remplacer la date du 28 novembre 2005 par celle du 21 février 2008.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur Joël GHIRARDI, ADJOINT AU MAIRE

8.1 Parc Phoenix : transfert de crédit du chapitre 011 vers le chapitre 012 d'un montant de 4939.06 euros pour le financement des vacataires à embaucher en février et pour le week-end de Pâques.

Compte tenu de l'imputation sur le budget de 2008 du bon de commande des vacataires ayant travaillé au Parc Phoenix en décembre 2007 et afin de couvrir les dépenses futures générées par l'embauche de vacataires pour les périodes de février et la période de Pâques, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le transfert de crédit à intervenir du chapitre 011 vers le chapitre 0121 pour un montant de 4939.06 euros.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur André CHAUVET, ADJOINT AU MAIRE

- 9.1** **Marché de prestations de services juridiques portant sur des prestations de représentation en justice et de conseil juridique - 15 lots - Lancement d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum à multi-attributions relevant de l'article 30.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'un marché de services juridiques (prestations de représentation en justice et de conseil juridique) à 15 lots et multi-attributions à bons de commande sans minimum ni maximum, sous le régime prévu à l'article 30 du Code des marchés publics.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

- 9.2** **Délégation de service public du Centre Equestre de Nice - Avenant n°2 -Modification de l'article IV-2 du contrat de délégation de service public - Délai - Sûreté**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir apporter une modification à l'article IV-2 du contrat de délégation de service public du Centre équestre de Nice liant la Ville à la SARL Club Hippique de Nice, et autoriser la signature de l'avenant n° 2 au contrat de délégation.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

- 9.3** **Délégation de Service Public du Centre Equestre - Convention d'apport en sûreté entre la Ville de Nice et le délégataire la SARL CLUB HIPPIQUE DE NICE.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de sûreté entre la ville de Nice et la SARL Club Hippique de Nice par laquelle celle-ci s'engage à apporter les sûretés inscrites à l'article IV-2 du contrat de DSP du Centre Equestre.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

- 9.4** **Sarl Club Hippique de Nice - Garantie à hauteur de 80 % d'un emprunt de 1.700.000 euros**

Suite aux délibérations n° 3.1 du 12 juillet 2007 et n° 8.16 du 8 janvier 2008, la Sarl Club Hippique de Nice est délégataire du service public du centre équestre de Nice. Selon l'article IV-2 de la convention du 20 juillet 2007 établie dans le cadre de cette délégation, la ville peut se porter caution des emprunts, pour un montant total de 1.700.000 euros, contractés par le Club Hippique de Nice en vue du financement des investissements mis à sa charge, notamment des travaux de remise en état et de restructuration. La Caisse de Crédit mutuel Nice République est disposée à accorder à la Sarl Club Hippique de Nice un prêt du montant susdit, à taux fixe de 6%, remboursable en 228 mensualités constantes. Le Conseil municipal est sollicité pour la garantie de cet emprunt à hauteur de 80 % et invité à autoriser la signature de la convention de garantie entre la ville et la Sarl Club Hippique de Nice et du contrat à intervenir entre la Caisse de Crédit mutuel Nice République et la Sarl Club Hippique de Nice.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

- 9.5** **Versement d'une subvention au profit de l'association Ohr Yaacov**

Il s'agit pour le Conseil municipal d'autoriser la passation d'une convention d'objectifs entre la ville de Nice et l'association Ohr Yaacov en vue de permettre le versement de la subvention

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Madame Brigitte COHEN TANAUJI-DAHAN, ADJOINT AU MAIRE

10.1 Extension du marché Libération

Il est demandé de compléter le dispositif adopté par le Conseil Municipal du 21 décembre 2007 en ouvrant la possibilité d'installer des emplacements boulevard Joseph Garnier, trottoir Nord dans sa partie comprise entre la Place de Gaulle et le boulevard Auguste Raynaud.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

10.2 Marché Nice Village - augmentation du nombre de places

Le marché actuel comporte 70 places fixes supplémentaires et 8 places volantes. Il est proposé au Conseil municipal la création de 7 places fixes dans l'enceinte actuelle.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

10.3 Avis du Conseil Municipal sur le projet de décret portant création de l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var

Il s'agit de proposer au Conseil municipal de donner un avis sur le projet de décret portant création de l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Guy MARIMOT, Monsieur Rémi GAECHTER, Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE, Monsieur Pierre LAIGLE, Monsieur Bruno DELLA-SUDDA, Monsieur Patrick MOTTARD

Abstention : Madame Marie BILLI (pouvoir), Madame Danièle GIMENO, Monsieur Robert INJEY, Madame Simone MONTICELLI, Monsieur Paul CUTURELLO, Madame Frédérique GREGOIRE, Madame Michèle MATRINGE, Monsieur Yann LIBRATI

10.4 Location auprès de Côte d'Azur Habitat d'un local sis 1 rue Maccario. Autorisation de signature d'une convention d'occupation avec les différentes structures intervenant dans le cadre de la mise en place d'un pôle multiservices dans le cadre de la gestion urbaine de proximité de Pasteur / Maccario.

Il s'agit d'autoriser la prise en location à titre payant auprès de Côte d'Azur Habitat d'un local situé en rez-de-chaussée de la résidence Pasteur, sise 1 rue Maccario, ainsi que de signer une convention d'occupation établie à titre gratuit avec les différentes institutions et associations intervenant dans le cadre de la mise en place d'un pôle multiservices dans le cadre de la gestion urbaine de proximité de Pasteur / Maccario, et déterminant les conditions d'utilisation et de fonctionnement de ce local entre ces différentes structures.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Les membres du Conseil d'administration de Côte d'Azur Habitat ne participent pas au vote.

10.5 Classement dans le réseau des voies communales et élargissement du chemin du Contéo (côté Vinaigrier)- Demande d'ouverture des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire- Annulation de la délibération n° 5.22 du 7 juillet 2006

Le chemin du Contéo, particulièrement étroit, doit être élargi, d'une part, pour améliorer la sécurité des véhicules et, d'autre part, pour faciliter l'accès des véhicules de lutte contre l'incendie dans ce secteur particulièrement boisé. Le projet initial ayant été modifié suite à un avis négatif de l'architecte des bâtiments de France, il s'agit aujourd'hui de rapporter la délibération n° 5.22 du 7 juillet 2006 et solliciter de monsieur le Préfet l'ouverture des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire permettant la mise en œuvre de la procédure d'expropriation afin de réaliser les acquisitions foncières nécessaires à cet élargissement, prévu au POS.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Guy MARIMOT, Monsieur Rémi GAECHTER, Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE

Monsieur Jean GUERIN, ADJOINT AU MAIRE

11.1 Rénovation urbaine des quartiers Pasteur et Ariane - Autorisation de signature du lot 2 de l'appel d'offres ouvert à 4 lots pour la désignation d'un prestataire réalisant l'impression et la fourniture des supports de communication

Il s'agit d'approuver les dépenses afférentes au marché ouvert à 4 lots portant sur les prestations de communication dans le cadre des projets de rénovation urbaine des quartiers de Pasteur et de l'Ariane phase 1.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur Robert FARCY, ADJOINT AU MAIRE

14.1 Charte propreté entre la Communauté d'Agglomération, la Ville de Nice et différents acteurs de la société civile

La Communauté d'Agglomération et la ville de Nice ont décidé d'unir leurs efforts pour assurer la propreté de la Ville et d'associer à cette démarche l'ensemble des acteurs de la société civile susceptible de soutenir leurs actions. Ces engagements méritent d'être formalisés à travers des chartes partenariales.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

14.2 Nettoyage du plan d'eau de la Baie des Anges. Demande de subvention pour l'année 2008.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au Conseil général des Alpes-Maritimes pour le nettoyage du plan d'eau de la Baie des Anges

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

14.3 Entretien et réparation des bateaux de la ville de Nice : 4 lots.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'entretien et les réparations des bateaux de la ville de Nice.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE

Madame Brigitte FERRARI, ADJOINT AU MAIRE

15.1 Protocole transactionnel - société Rockson

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature d'un protocole transactionnel entre la ville de Nice et la société Rockson pour l'indemnisation de l'impression des numéros de janvier, février et mars 2008 du magazine d'information municipale.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Madame Claire RECLUS, Madame Marie-Françoise MARRON, Madame Marie-Claude DIGEON, Monsieur André BARTHE (pouvoir), Madame Andrée ALZIARI-NEGRE (pouvoir), Madame Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Madame Agnès RAMPAL (pouvoir), Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Dominique ESTROSI, Madame Emmanuelle BIHAR, Madame Mehen OUEDHERFI, Monsieur Guy MARIMOT, Monsieur Rémi GAECHTER, Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE, Madame Marie BILLI (pouvoir), Madame Danièle GIMENO, Monsieur Robert INJEY, Madame Simone MONTICELLI, Monsieur Paul CUTURELLO, Madame Frédérique GREGOIRE, Madame Michèle MATRINGE, Monsieur Yann LIBRATI, Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Monsieur Pierre LAIGLE, Monsieur Patrick MOTTARD.

15.2 Passation d'une convention avec le Mouvement européen des Alpes-Maritimes

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser monsieur le Sénateur-Maire à signer la convention d'objectifs avec le Mouvement européen des Alpes-Maritimes pour l'organisation de manifestations européennes en versant une subvention annuelle d'un montant de 7 500 euros.

Vote : ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

Contre : Monsieur Guy MARIMOT, Monsieur Rémi GAECHTER, Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE, Madame Marie BILLI (pouvoir), Madame Danièle GIMENO, Monsieur Robert INJEY, Madame Simone MONTICELLI, Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Abstention : Madame Claire RECLUS

15.3 Contrat de Délégation de Service Public du Festival du Jazz - Modification de la date d'entrée en vigueur.

La date de prise d'effet du contrat du Festival du Jazz avait été fixée au 20 décembre 2007. En raison de la suspension ordonnée par le juge des référés le 4 décembre 2007, ce contrat n'a pu entrer en vigueur à cette date. Après rejet du recours de Viviane Sicnasi Promotion, et compte tenu des délais inhérents à la signature du contrat par les deux parties, à sa transmission en préfecture et à sa notification, celui-ci est entré en vigueur le 10 janvier 2008. Le présent avenant a pour objet de modifier le contrat en conséquence.

Vote : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : Monsieur Guy MARIMOT, Monsieur Rémi GAECHTER, Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE, Madame Marie BILLI (pouvoir), Madame Danièle GIMENO, Monsieur Robert INJEY, Madame Simone MONTICELLI, Monsieur Paul CUTURELLO, Madame Frédérique GREGOIRE, Madame Michèle MATRINGE, Monsieur Yann LIBRATI, Monsieur Bruno DELLA-SUDDA

Nice, le 3 mars 2008

Le Sénateur-Maire

Jacques PEYRAT